Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D21DSJVAP_M26-DE

DSJVAP / LG

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

AIDE A LA DIFFUSION – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Rapporteuse : Mme Amélie GARNIER

Les associations de théâtre amateur et les écoles de danse associatives peuvent solliciter une aide spécifique à la diffusion. L'objectif est de permettre à ces associations d'accéder plus facilement à la location du théâtre Victor Hugo et du centre culturel Juliette Drouet afin d'y présenter leurs spectacles, conçus au sein de leur association avec leurs adhérents.

Ce soutien est versé sous forme d'une subvention forfaitaire de 450 € par an au maximum et par association, une fois le spectacle réalisé et sur présentation des justificatifs de location.

L'association « Espérance Corps et Graphies » présente une demande d'aide à la diffusion pour le spectacle suivant :

	« Esperance Corps et Graphies »
Date	Dimanche 7 Juin 2026
Titre spectacle	Spectacle de danse
Lieu	Centre Culturel Juliette Drouet

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie touristique réunie le 5 Mai 2026, il est proposé d'attribuer 450 € à l'association Espérance Corps et Graphies.

Cette subvention sera versée sur présentation du justificatif de location.

Les crédits sont inscrits au BP 2026 sur la ligne de crédits 26469 – Article 65748 – Chapitre 65.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:08:55+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:50+02:00